

## « Déclaration de Nairobi pour la paix et la sécurité en Afrique »

Réunis à l'occasion du segment du Sommet Africa Forward consacré aux questions de paix et de sécurité le 12 mai 2026 à Nairobi ;

Considérant que l'instabilité du monde, les remises en cause du multilatéralisme et du droit international et l'intensification de la concurrence entre puissances menacent la paix, la sécurité et le développement durable en Afrique ;

Les co-présidents français et kényan ainsi que les Chefs d'Etat et de gouvernement participants réaffirment les principes suivants :

- Ils rappellent leur conviction qu'un multilatéralisme efficace et inclusif, fondé sur le droit international et la Charte des Nations Unies, et dont l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines sont l'expression à l'échelle continentale, sont constitutifs d'un état de paix durable.

- Ils défendent une gouvernance mondiale renouvelée, capable de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Ils reconnaissent l'urgence d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le rendre plus efficace et représentatif, en phase avec les objectifs de la Position africaine commune, notamment le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, et réaffirment leur détermination à œuvrer de concert à cette fin.

- Ils affirment qu'un usage responsable du veto contribue à renforcer la crédibilité et l'autorité morale du Conseil de sécurité de l'ONU, et appellent les membres permanents du Conseil de sécurité à s'abstenir d'utiliser le veto en cas d'atrocités de masse, lorsque des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre à grande échelle sont commis.

- Ils appuient les opérations de paix africaines et appellent à la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sans préjudice de la primauté du Conseil de sécurité, pour en assurer l'opérationnalisation et le financement adéquat, prévisible et durable.

- Ils soutiennent le renforcement des capacités des armées africaines dans le respect du principe de souveraineté et de l'architecture africaine de paix et de sécurité sur lesquels repose la stabilité du continent.

- Ils rejettent les ingérences extérieures qui sapent les efforts visant à réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, et la privatisation de la sécurité, conformément aux statuts pertinents de l'OUA/UA sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

- Ils réaffirment que les Africains doivent rester parties prenantes aux médiations sur les crises qui les affectent et rappellent la centralité de l'Union africaine, des

Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (RM) pour offrir une plateforme de médiation inclusive et construire une paix durable.

- Ils réaffirment la primauté des solutions politiques négociées fondées sur le respect du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, pour le règlement des crises. Ils réaffirment leur engagement à respecter le droit international humanitaire dans les conflits armés qui affectent la région et appellent tous les États à se joindre à l'initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire.

- Ils expriment leur profonde préoccupation face à la menace persistante du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent et leur solidarité avec les personnes qui en sont victimes. Ils soulignent l'importance d'une approche globale, combinant mesures sécuritaires et réponses politiques, sociales et économiques pour traiter durablement ces phénomènes.

- Ils rappellent que face aux crises, l'aide humanitaire reste essentielle pour répondre aux urgences et protéger les populations les plus vulnérables, les médiations inclusives permettent de rétablir le dialogue, de prévenir l'escalade des tensions et de promouvoir des solutions durables et le financement du développement est un levier clé pour s'attaquer durablement aux causes profondes et renforcer la résilience.

- Ils appellent au renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de sécurité collective pour faire face aux conflits en cours au Soudan, au Soudan du Sud, dans la région des Grands Lacs, en Somalie et dans la région du Sahel par la cessation des hostilités, le dialogue inclusif, la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités et la stabilisation régionale.

- Ils soulignent le lien entre la sécurité et la croissance économique inclusive, l'autonomisation des jeunes, l'éducation, la résilience climatique et l'engagement des populations diasporiques.